



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 4 AVRIL 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Census JOHNSTON (RACING 92) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Lou Rugby / Racing 92 du 25 mars 2018 (J22 TOP 14), M. Census JOHNSTON est suspendu **4 semaines** pour « *Charger dangereusement dans un ruck sans l'usage des bras* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Census JOHNSTON avec le Racing 92, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 29 avril 2018 inclus.

M. Census JOHNSTON sera donc requalifié à compter du 30 avril 2018.

Julien CABANNES (STADE MONTOIS RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Aviron Bayonnais Rugby Pro / Stade Montois Rugby du 25 mars 2018 (J28 PRO D2), M. Julien CABANNES est suspendu **1 semaine** pour « *Plaquer d'une manière dangereuse un adversaire* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Julien CABANNES avec le Stade Montois Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 5 avril 2018 inclus.

M. Julien CABANNES sera donc requalifié à compter du 6 avril 2018.

Rémi TALES (RACING 92) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Racing 92 / Stade Toulousain du 22 décembre 2017 (J13 TOP 14) ; Racing 92 / ASM Clermont Auvergne du 7 janvier 2018 (J15 TOP 14) ; Lou Rugby / Racing 92 du 25 mars 2018 (J22 TOP 14), M. Rémi TALES est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 4 avril 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Racing 92 en TOP 14, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 8 avril 2018 inclus.

M. Rémi TALES sera donc requalifié à compter du 9 avril 2018.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paul BOISSET (STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Stade Aurillacois Cantal Auvergne / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 6 octobre 2017 (J7 PRO D2) ; Stade Aurillacois Cantal Auvergne / AS Béziers Hérault du 2 février 2018 (J22 PRO D2) ; Stade Aurillacois Cantal Auvergne / RC Vannes du 23 mars 2018 (J28 PRO D2), M. Paul BOISSET est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 4 avril 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Stade Aurillacois Cantal Auvergne, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 6 avril 2018 inclus.

M. Paul BOISSET sera donc requalifié à compter du 7 avril 2018.

David FEAO (RC NARBONNE MEDITERRANEE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres RC Massy Essonne / RC Narbonne Méditerranée du 2 mars 2018 (J25 PRO D2) ; RC Narbonne Méditerranée / AS Béziers Hérault du 11 mars 2018 (J26 PRO D2) ; RC Narbonne Méditerranée / USON Nevers Rugby du 23 mars 2018 (J28 PRO D2), M. David FEAO est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 4 avril 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le RC Narbonne Méditerranée, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 6 avril 2018 inclus.

M. David FEAO sera donc requalifié à compter du 7 avril 2018.